

Strasbourg, 17 octobre 2003

Greco (2003) 25F

15^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 13-17 octobre 2003)

DECISIONS

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), lors de sa 15^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 13 au 17 octobre 2003 :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2003) OJ15 Rev.) ;

Information par le Président

2. prend note des informations fournies par le Président telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco (2003) 26F) ;
3. prend note des informations fournies par le Président dans une note pour le dossier sur la Bosnie-Herzégovine (Greco (2003) 24E) et s'attend à recevoir au Bureau 22 et GRECO 16 (8-12 décembre 2003) des indications supplémentaires sur la composition de la délégation de Bosnie-Herzégovine au GRECO ainsi que sur les personnes figurant sur la liste des évaluateurs au titre de la Bosnie-Herzégovine ;

Information par le Secrétaire Exécutif

4. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco 2003) 26F) ;

Information par le Bureau

5. prend note des informations fournies par le Bureau suite à sa 21^{ème} réunion (25-26 septembre 2003) (Greco (2003) 23F) ;
6. invite le Président du GRECO à adresser une lettre au Président du Groupe de Travail de l'OCDE expliquant le point de vue du Bureau sur les propositions informelles de synergies éventuelles dans la conduite des procédures d'évaluation et l'invitant à fournir, si possible par écrit, une analyse des éventuels avantages qui pourraient découler de l'idée d'organiser des visites conjointes ainsi que des indications sur comment organiser en pratique la mise en œuvre d'une telle initiative ;

Procédure de Conformité

7. approuve la proposition du Bureau 21 de remplacer la Bosnie-Herzégovine par la Norvège en tant que rapporteur sur le Rapport Conformité du Premier Cycle d'Evaluation sur la Géorgie ;

Rapport d'Evaluation du Premier Cycle

8. adopte, après deux lectures, le projet de Rapport d'Evaluation sur la Moldova (Greco Eval I Rep (2003) 3F) ;
9. invite les autorités de la Moldova à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 8 ci-dessus ;

Rapports de Conformité

10. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Espagne tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 7F ;
11. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Islande tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 9F ;

12. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la France tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 10F ;
13. note avec satisfaction que les autorités de l'Islande et de l'Espagne autorisent la publication des rapports RC les concernant mentionnés aux décisions 10 et 11 ci-dessus ;
14. invite la délégation de la France à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport RC mentionné à la décision 12 ci-dessus ;

Audition

15. tient une audition avec une représentante de Transparency International (mercredi 15 octobre 2003 à 11h30) ;

Demande de statut d'observateur

16. charge le Secrétariat de préparer, à la lumière du débat qui a eu lieu lors de la présente plénière, un document de réflexion sur la question des observateurs au GRECO, les éventuels critères d'admission, les éventuelles alternatives à l'octroi du statut d'observateur et les amendements nécessaires au Règlement Intérieur, en vue de son examen par le Bureau 22 et le GRECO 16 ;
17. prenant en considération la décision 16 ci-dessus, ajourne sa décision sur la demande de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) visant à obtenir le statut d'observateur auprès du GRECO ;

Demande d'avis du GRECO

18. décide de reporter l'examen d'un projet d'avis sur la corruption dans le sport afin de prendre en compte les réponses au questionnaire qui n'ont pas encore été soumises (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Lituanie et les Etats-Unis d'Amérique) ;

Procédures d'évaluation du Deuxième Cycle

19. prend note de l'avis du Bureau 21 sur l'organisation des procédures et visites d'évaluation des états fédéraux, tel qu'il figure au document Greco (2003) 23F, paragraphe 11 ;
20. approuve la composition des Equipes du Deuxième Cycle chargés de l'évaluation des membres qui composent le Groupe D (Greco Eval II (2003) 1bil du 9 octobre 2003) ;
21. charge le Secrétariat de fournir un projet de calendrier pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle à l'égard des membres qui composent les Groupes E, F, G, H et I dans le Projet de Programme d'Activités pour 2004 à examiner pour adoption par GRECO 16 ;
22. décide de sélectionner les pays qui feront partie des Groupes E et F pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle lors de la prochaine plénière GRECO 16 ;

Divers

23. exprime sa gratitude à la délégation du Royaume-Uni pour les généreuses contributions volontaires accordées au GRECO pour les années 2004 et 2005 ;

24. note l'invitation de la part de l'OCDE au GRECO à participer aux réunions du Groupe de Travail Anti-Corruption de l'OCDE ;

Dates des Prochaines Réunions

25. note que le Bureau tiendra sa 22^{ème} réunion à Paris du 20 au 21 novembre 2003 ;
26. confirme que sa 16^{ème} Réunion Plénière se tiendra à Strasbourg du 8-12 décembre 2003.